



Campements étudiants pro-Palestiniens au Québec
La LDL salue le rejet de la demande d'injonction de l'Université McGill

Tiohtià:ke/Montréal, le 15 mai 2024 – La Ligue des droits et libertés (LDL) salue le rejet par la Cour supérieure de la demande en injonction provisoire intentée par l'Université McGill visant le démantèlement du campement étudiant installé depuis le 27 avril. Ce rejet évite la répression de ce moyen d'action légitime des étudiant-e-s et assure le respect de la liberté d'expression et du droit de manifester reconnus par les *Chartes* canadienne et québécoise.

La LDL dénonce toute tentative de judiciarisation de la lutte pour le respect des droits des Palestinien-ne-s. Elle invite l'Université McGill et tous les acteurs concernés à ne pas entreprendre d'autres démarches judiciaires. Le rejet de la demande d'injonction provisoire représente un appel clair à répondre aux revendications légitimes des étudiant-e-s qui demandent à l'Université McGill de prendre des mesures afin de rompre toute complicité avec les actes génocidaires commis par Israël en Palestine à travers ses investissements.

Au cœur de la mission des institutions universitaires se trouve le développement de la pensée critique et de l'action politique, essentielles dans une société démocratique. Ainsi, les revendications et les actions des étudiant-e-s des campements représentent une réponse politique envers le génocide en cours en Palestine. Leurs revendications s'inscrivent dans le cadre du mouvement international BDS (boycott – désinvestissement – sanctions) à l'égard d'Israël.

« Il faut également saluer les actions des étudiant-e-s qui ont établi deux nouveaux campements dans les derniers jours, sur les terrains de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université de Sherbrooke. Ces nouvelles mobilisations incluent une demande au gouvernement du Québec de fermer le bureau du Québec à Tel-Aviv et de procéder à un boycott académique en supprimant tous les échanges avec les universités en Israël. Les fonds publics québécois, qui servent à financer les universités, ne doivent en aucun temps servir à financer l'industrie génocidaire israélienne » déclare Diane Lamoureux, porte-parole de la LDL.

La LDL rappelle aux gouvernements du Canada et du Québec leurs obligations en matière de droits humains et de droit international humanitaire puisqu'en vertu de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, il incombe aux États de prendre toutes les actions nécessaires pour prévenir un tel crime.

À nouveau, la LDL demande au gouvernement du Québec d'annuler l'ouverture du bureau à Tel-Aviv et de suspendre ses liens de coopération avec Israël.

Quant au gouvernement du Canada, la LDL l'intime à prendre toutes les actions nécessaires afin de mettre fin de façon immédiate et permanente aux interventions militaires d'Israël dans la bande de Gaza.

-30 –

À propos de la Ligue des droits et libertés

Depuis 1963, la Ligue des droits et libertés (LDL) a influencé plusieurs politiques gouvernementales et projets de loi en plus de contribuer à la création d'institutions vouées à la défense et la promotion des droits humains. Elle intervient régulièrement dans l'espace public pour porter des revendications et dénoncer des violations de droits auprès des instances gouvernementales sur la scène locale, nationale ou internationale. Son travail d'analyse, de sensibilisation et de promotion est primordial pour que les droits humains deviennent la voie à suivre vers une société juste et inclusive, pour tous et toutes. Comme organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, la LDL vise à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'homme.

Pour informations et entrevues :

Elisabeth Dupuis, responsable des communications de la Ligue des droits et libertés
Cellulaire : 514-715-7727